

DELIBERATION

54 (7.2)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MONTEUX

Objet : Tarifs du Centre de Tir Sportif

Monsieur le Maire expose que le Centre de Tir Sportif, inauguré le 7 mars 2020, pourra dès la rentrée de septembre proposer différentes activités. Le Conseil Municipal est donc invité à valider les tarifs pour l'utilisation des infrastructures disponibles, à savoir les pas de tir sportif et le pas de tir Rivolier.

Il précise que les tarifs figurant ci-dessous s'appliqueront pour la saison sportive 2020-2021, soit de septembre 2020 à août 2021.

A - Utilisation des pas de tir sportif (10 m - 25 m - 50 m) :

- Pour les licenciés Fédération Française de Tir payant une cotisation au Tir Sportif Loire SUD (TSLs) :

- Pour les adultes 60 €
- Pour les personnes mineures 40 €

- Pour les licenciés Fédération Française de Tir ne payant pas de cotisation à l'association TSLs :

- Forfait accès illimité sur la saison sportive 2020-2021 170 €
- Forfait de 10 accès 120 €
- Accès unique 15 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020
Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



B - Utilisation du pas de tir « Rivolier » (tunnel 50 m armurier) :

- | | |
|--|-------------|
| ➤ Tarif horaire de location à destination de professionnels (armuriers) | 15 € |
| ➤ Tarif horaire de location à destination de particuliers
(Licenciés Fédération Française de Tir ou détenteurs
d'un permis de chasse en cours de validité) | 30 € |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** les tarifs du Centre de Tir Sportif tels que détaillés ci-dessus.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,
François DRIOL

